

NOTIFICATION POURSUITE DE SCOLARITE- DECISIONS

ECOLE	
NOM :	Prénom :
Né(e) le :	Classe (2023-2024) :
ADRESSE REPRESENTANT LEGAL 1	ADRESSE REPRESENTANT LEGAL 2

DECISION DU CONSEIL DE MAITRE POUR LA POURSUITE DE SCOLARITE A LA RENTREE 2024

PASSAGE EN	MAINTIEN EN
MOTIF :	
A , le	Le directeur/ la directrice de l'école
REPONSE DES REPRESENTANTS LEGAUX A retourner à l'école dans un délai de 15 jours, soit avant le Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la présente décision	
<input type="checkbox"/> J'accepte la décision du conseil de maitres	<input type="checkbox"/> Je refuse la décision du conseil des maîtres et je souhaite déposer un recours auprès de la Directrice académique des services de l'éducation nationale pour examen par la commission départementale d'appel (lettre à joindre) <input type="checkbox"/> Je demande à être entendu par la commission d'appel qui se réunira le 3 juillet 2024
A , le	Signature des représentants légaux

DÉCISION DE LA COMMISSION D'APPEL pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2024

Passage en classe de	Maintien en classe de
Motif :	
A , le	
La présidente de la commission départementale d'appel, Directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale	

LA DECISION PRISE PAR LA COMMISSION D'APPEL VAUT DECISION DEFINITIVE

(Code de l'éducation-article D321-8)